

UNE RÉFORME DES ÉTUDES DE SANTÉ MAL MENÉE QUI AMPLIFIE LES DIFFICULTÉS

La réforme des études de santé était une réforme nécessaire pour améliorer l'accès de toutes et tous à la santé considérée dans sa totalité (physique, mentale et sociale). Il s'agissait de faire disparaître les déserts médicaux et d'améliorer la sécurité sanitaire de notre pays.

Le SNESUP-FSU a participé dans les différentes instances à faire évoluer la réforme des études de santé avec trois objectifs :

- diversifier les profils d'étudiant·es accédant aux études de santé ;
- promouvoir une interaction entre les futur·es soignant·es afin de faciliter la création de maisons médicales et de réseaux intégrés de soins ;
- rendre possible l'accès à ces formations pour les étudiant·es issu·es des classes populaires ou moyennes par un système de pré-recrutement sur le modèle des Instituts de préparation à l'enseignement secondaire*, c'est-à-dire des étudiant·es rémunéré·es pour étudier à temps plein en vue d'intégrer un métier de la santé.

La réforme est le résultat d'un compromis entre les tenants d'un système proche de l'ancienne Première année commune aux études de santé (PACES) ou d'une licence santé permettant d'acquérir le socle théorique nécessaire et une spécialisation progressive vers une profession en santé, en particulier par le biais de stages permettant une connaissance sur le terrain des différents métiers.

Le SNESUP-FSU a immédiatement alerté sur les moyens tant humains que budgétaires nécessaires pour accompagner la réforme. Le gouvernement a débloqué une cinquantaine de postes pour les filières Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie (MMOP) pour la mise en place du portail santé Parcours Accès Spécifique Santé (PASS). Mais il n'a pas pris en compte les effets de la réforme sur les licences avec mineures santé (L.AS, Licence Accès Santé) qui auraient nécessité l'ouverture de 500 postes.

Les PASS sont construits sur le principe d'une première année de licence, un ensemble d'unités d'enseignement qui sont évaluées indépendamment et en continu, avec la volonté de supprimer le redoublement, source d'engorgement de la PACES et de préparer une réorientation potentielle. Mais, le retard d'un an de la publication des *numerus apertus* selon les voies PASS et L.AS a généré un sentiment d'inégalité, en particulier entre universités. La crise sanitaire aura eu un effet amplificateur sur les difficultés rencontrées par cette première génération d'étudiant·es en PASS et en L.AS.

Les notes obtenues dans les UE de la PASS ou des LAS sont pondérées et déterminent le rang d'admissibilité des étudiant·es. Les premier·es classé·es sont d'emblée admis·es, une deuxième catégorie d'admissibles devant présenter un oral pour une éventuelle admission en deuxième année d'une des filières santé. Les algorithmes locaux de pondération sont différents d'une université à l'autre et entre parcours. Il en est de même en ce qui concerne les contenus et les oraux. L'ensemble de ces éléments crée des inégalités supplémentaires. **Le SNESUP-FSU demande une transparence totale sur ces algorithmes, le détail de l'offre de formation et les modalités des examens oraux.**

Dans l'état actuel, le double système PASS - LAS a amplifié les difficultés de choix des lycéen·nes sur la plateforme Parcoursup ce qui va à l'encontre de la diversification des profils des lycéen·nes accédant à ces filières. Nous sommes au milieu du gué : **le SNESUP-FSU estime nécessaire de faire évoluer les études en santé vers une licence santé clairement présentée avec des passerelles permettant de réellement diversifier le profil social des étudiant·es dans les filières MMOP.**

Les interpellations répétées du SNESUP-FSU, des collectifs d'étudiant·es et de leurs parents sur cette situation ont conduit le ministre Vidal à annoncer, ce mardi 16 mars, l'ouverture de 1800 places supplémentaires au concours (+12 % par rapport à 2020). Mais malgré cette reconnaissance tardive et la suppression du *numerus clausus* remplacé par un *numerus apertus*, le nombre de professionnels de la santé dans les filières MMOP ne va pas augmenter. Avec la désaffection des spécialités de médecine générale, de psychiatrie et de gynécologie, on peut craindre que les déserts médicaux ne continuent à s'étendre et que la psychiatrie reste sinistrée. **Le SNESUP-FSU demande l'ouverture d'une réelle concertation autour des études et des professions de santé et la prise en compte par le ministère des leçons de la crise sanitaire.** ■

* <http://observatoire-fde.fsu.fr/spip.php?article125>